



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS



DTAP BPUK DCPA

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Association des
Communes Suisses

Communiqué de presse

Berne, le 20 décembre 2012

Remise du Projet de territoire Suisse à la Confédération, aux cantons, aux villes et aux communes

Après avoir été adopté par les organisations partenaires, le Projet de territoire Suisse est publié aujourd'hui. La Confédération, les cantons, les villes et les communes l'ont élaboré ensemble dans le cadre d'un processus participatif qui a duré plusieurs années. Le Projet de territoire Suisse aura une fonction d'orientation pour les autorités à tous les échelons dans leurs planifications d'urbanisation, de transport et d'énergie, dans toute intervention modifiant le paysage et toute activité ayant une incidence spatiale. Il vise à renforcer la compétitivité du pays ainsi que la solidarité entre les différentes régions.

Fruit d'une collaboration entre tous les niveaux de l'Etat, le Projet de territoire Suisse est le premier document stratégique élaboré dans le domaine du développement territorial à l'échelle de la Suisse. Il propose trois stratégies:

- Mettre en place des territoires d'action et renforcer le réseau polycentrique de villes et de communes.
- Mettre en valeur le milieu bâti et les paysages.
- Coordonner transports, énergie et développement territorial.

Le Projet de territoire Suisse fonctionne sur une base volontaire, mise sur la coresponsabilité et encourage la collaboration entre personnes privées et autorités. Le Conseil fédéral, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des Communes Suisses (ACS) ont approuvé le Projet de territoire Suisse au cours des derniers mois. Ils invitent les services fédéraux, les cantons, les villes et les communes à suivre à l'avenir les orientations de ce document et à en poursuivre le développement. L'application du Projet de territoire relève des autorités des trois niveaux de l'Etat et leur permet d'apporter une contribution commune favorisant un espace de vie et d'activité économique attrayant et animé.

Informations complémentaires: www.projet-de-territoire-suisse.ch

Pour commander le Projet de territoire Suisse: www.publicationsfederales.admin.ch, n° d'art.: 812.091.f.

Sous forme électronique: www.projet-de-territoire-suisse.ch.

Renseignements:

- Michel Matthey, sous-directeur de l'Office fédéral du développement territorial, tél. 031 322 40 80
- Thomas Minger, chef du Service des affaires intérieures de la Conférence des gouvernements cantonaux, tél. 031 320 30 00
- Benjamin Wittwer, secrétaire général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, tél. 031 321 16 90
- Renate Amstutz, directrice de l'Union des villes suisses, tél. 031 356 32 32
- Ulrich König, directeur de l'Association des Communes Suisses, tél. 031 858 31 16